

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Achats locaux et/ou régionaux des vivres pour les 86 écoles du projet McGovern-Dole de la région du Tagant

Emis par : Counterpart International

Date d'émission :	<b>22 décembre 2023</b>
Numéro de l'appel d'offres :	<b>CI-MGD-RFQ LRP FY24</b>
Intitulé de l'appel d'offres :	<b>Achat des vivres locaux au Tagant</b>
Délai pour poser des questions :	3 janvier, 2024 à 17 :00 hr
Délai fixé pour les réponses :	12 janvier, 2024 à 17 :00 hr
Date de clôture de réception des offres :	22 janvier 2024 à 11 :00 hr
Soumettre les questions à :	<a href="mailto:procurement.mauritania@counterpart.org">procurement.mauritania@counterpart.org</a>
Soumettre les offres sous plis fermés à :	Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

#### Introduction :

COUNTERPART International (ci-après dénommé COUNTERPART), dans le cadre du projet McGovern-Dole Food for Education and Child Nutrition en Mauritanie, lance un appel d'offres pour l'achat de vivres locaux et régionaux destinés à 86 écoles se trouvant dans la wilaya de Tagant. Les fournisseurs potentiels retenus doivent être réputés par leur capacité de vente de fournitures alimentaires, être en conformité avec toutes les exigences administratives, basés en Mauritanie, travailler en étroite collaboration avec les autorités de la santé publique, disposer d'une solide capacité financière, expérimentés dans le domaine et disposant d'une bonne politique de contrôle et d'assurance qualité.

#### 1. CONTEXTE

Counterpart International est une organisation non-gouvernementale internationale de droit américain, intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien-être social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 15 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme financé par USDA et qui vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement primaire par le biais d'un programme d'alimentation scolaire. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, Counterpart lance un appel d'offres pour acquisition de vivres locaux et ou régionaux destinés à l'alimentation des cantines scolaires dans la wilaya du Tagant visant 86 écoles au profit de plus de 19,000 élèves. Ce projet s'intitule Bridging the future.

Les fournisseurs qualifiés sont invités par Counterpart à soumettre des offres (ci-après dénommées "offres") pour la fourniture des vivres locaux et/ou régionaux décrits ci-après. Veuillez noter que

les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais engagés lors de la préparation de leurs offres.

## 2. PAYS ÉLIGIBLE AUX BIENS ET SERVICES

2.1. Le soumissionnaire doit être un fournisseur éligible, régulièrement et légalement installé en Mauritanie.

2.2. Les soumissionnaires qui seront considérés comme inéligibles et seront exclus de la course sont

2.3. Ceux qui figurent dans la liste des sites de contrôle ci-dessous :

- a. [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov), par entité ou par individu, et/ou
- b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
- c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : [http://www.un.org/sc/committees/1267/aq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml)).

## 3. COMPOSITION DES PRODUITS ALIMENTAIRES A ACHETER LOCALEMENT ET/OU REGIONALEMENT

Lot des Produits alimentaires	TONNAGE Tonne métrique MT	CONDITIONNEMENT	DATE D'ARRIVE EPREVUE à TAGANT
Lot 1. Huile raffinée enrichie en vitamine A	25 Tonnes	Bidon de 20L avec autocollant du projet 1113	
Lot 2. Riz local Mauritanien	131,22 tonnes	Sacs de 50 kg tissés en polypropylène laminé (pp) de qualité avec marquage et étiquetage du projet 1113 en impression	
Lot 3. Poisson Séché mullet noir(ponné)	4,21 Tonnes	Carton de 10 kg avec marquage et étiquetage du projet 1113	
Lot 4. Niébé local	47,21 Tonnes	Sacs de 50 kg tissés en polypropylène laminé (pp) avec plastique doublement emballé de qualité avec marquage et étiquetage du projet 1113 en impression	

Lot 5. Petit milmoulu	<b>59,43 Tonnes</b>	Sac de 25 kg dans un sac plastique en sac poly éthylène avec marquage et étiquetage du projet 1113 en impression	
-----------------------	-------------------------	--	--

- ✓ **Tous les échantillons doivent contenir en première ligne les informations suivantes :**
  - = **Logos de Counterpart et de USDA ci-joint**
  - = **Drapeau de la Mauritanie et des USA**
  
- ✓ **En 2eme ligne ils doivent contenir le titre du projet en arabe puis en français suivant :**
  - = **"برنامج ماكجفرن دول للتغذية المدرسية "جسر إلى المسئول"**
  - = **Programme McGovern-Dole d'alimentation scolaire « un pont vers l'avenir »**
- ✓ **Les sacs, cartons et bidons doivent obligatoirement avoir en dernière ligne la phrase suivante :**

تم شراء هذا المنتج محلياً بتمويل من وزارة الزراعة بالولايات المتحدة

**« Ce produit est acheté localement par un financement du Département Américain de l'Agriculture. »**
- ✓ **Ces échantillons des sacs et des vivres sont disponibles au bureau de CI pour consultation**
- ✓ **Tous les produits doivent être soumis à un contrôle et à une approbation par un laboratoire agréé pour la consommation humaine, à la fois avant et après leur livraison dans le magasin de Counterpart situé à Tidjikha, dans la région du Tagant.**

**Les denrées sont spécifiées en lots décrit comme suit :**

### **Lot 1. Huile**

L'huile sera livrée dans des bidons plastiques de 20 litres. La date de consommation préférentielle pour une utilisation humaine sera supérieure à 24 mois à compter de la date de soumission.

Le fournisseur sélectionné pour la fourniture de l'huile sera sous contrat avec Counterpart International Mauritanie et devra respecter et appliquer nos exigences en matière de livraison et d'emballage.

Les conditions générales de l'huile végétale fortifiée :

1.1	Nature denrée	Huile Végétale enrichie en vitamine A
1.2	Quantité totale et termes de livraison	<b>25 Tonnes. Les termes de livraison se feront de façon séquentielles tous les trois mois</b>

1.4	Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De bonne qualité</li> <li>- Saine et propre à la consommation humaine</li> <li>- Huile végétale raffinée enrichie en vitamines A et minéraux</li> </ul>
1.5	Contrôle qualité	Echantillon livré par le soumissionnaire retenu sera analysé au laboratoire agréé avant réception.

## **Lot 2. Riz Mauritanien**

Le riz produit localement présente une excellente qualité et convient parfaitement à la consommation humaine (variété de brisure longue). Il est certifié par un institut agréé par l'État dans le domaine du contrôle qualité des denrées alimentaires, tel que le Service d'Hygiène Alimentaire de l'Élevage ou l'INRSP (Institut National de la Recherche pour la Santé Publique). Le fournisseur sélectionné pour ce lot sera lié par un contrat avec Counterpart International. La livraison de ce riz s'effectuera en fonction des besoins, conformément au plan d'approvisionnement du projet.

### **Traitement Phytosanitaire autocontrôle chez le fournisseur et vérification chez Counterpart**

Le contrôle qualité du riz se fera avant la livraison par le fournisseur auprès d'un laboratoire agréé de l'État (autocontrôle). Toutes les charges liées à l'autocontrôle seront supportées par le fournisseur. En ce qui concerne la vérification du produit avec ces laboratoires agréés, Counterpart effectuera un double prélèvement, l'un à Nouakchott et l'autre à Tidjikja. Un échantillon sera prélevé et analysé avant et après réception pour confirmer la qualité du produit et son aptitude à la consommation humaine. Tous les produits doivent, à la réception, être accompagnés d'un certificat sanitaire délivré par le laboratoire ayant effectué le prélèvement et l'analyse.

### **Les conditions générales :**

2.1	Nature denrée	RIZ BLANC LOCAL : Brisure longue
2.2	Quantité totale et termes de livraison	<b>131,22</b> Tonnes. Les termes de livraison se feront de façon séquentielle tous les trois mois
2.4	Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De bonne qualité</li> <li>- Sain et propre à la consommation humaine</li> <li>- Fortifié en vitamines et minéraux essentiels</li> </ul>
2.5	Contrôle qualité	Deux échantillons seront prélevés auprès du fournisseur retenu avant livraison et après réception par INRSP et son acceptation dépendra de ces résultats

## **Lot 3. Poisson Séché**

Le type de poisson séché choisi ici est le "ponné" ou du "mulet noir", en quantité suffisante, correctement séché, salé et bien conditionné. (Le pourcentage de séchage à déterminer).

Une fois que Counterpart a sélectionné un fournisseur pour ce produit, l'emballage et les livraisons seront convenus, et les exigences de Counterpart en matière d'emballage et de livraison seront appliquées par le fournisseur. En outre, en tant qu'exigence obligatoire, le fournisseur retenu devra fournir un échantillon qui servira de prototype à analyser et servira de référence pour les livraisons ultérieures.

### **Contrôle qualité chez le fournisseur et vérification chez Counterpart**

Des échantillons seront prélevés et analysés par ONISPA qui est le seul laboratoire agréé avant et après réception pour confirmer que le poisson séché est propre à la consommation humaine. Un certificat de conformité sera délivré avant la livraison pour attester de la qualité du poisson.

#### **Les conditions générales :**

3.1	Nature denrée	Poisson séché « ponné ou Mulet noir »
3.2	Quantité totale et termes de livraison	<b>4,21</b> Tonnes. Les termes de livraison se feront de façon séquentielle tous les trois mois
3.4	Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne qualité</li> <li>- Sain et propre à la consommation humaine</li> <li>- Bien conditionné</li> <li>- Bien séché</li> <li>- Bien salé</li> <li>- Sain et propre à la consommation humaine</li> </ul>
3.5	Contrôle qualité	Deux échantillons seront prélevés auprès du fournisseur retenu avant livraison et après réception par ONISPA et son acceptation dépendra de ces résultats

#### **Lot 4. Niébé**

Le niébé recherché est de type "noir et blanc", qui est la variété la plus connue et consommée dans la région. Il est également appelé "dologique à œil noir" ou "pois à vache". Le niébé présente une forme ovale avec une tache noire distincte à l'extrémité.

### **Contrôle qualité chez le fournisseur et vérification chez Counterpart**

Le contrôle qualité du niébé se déroulera avant la livraison par le fournisseur auprès d'un laboratoire agréé par l'État, constituant ainsi l'autocontrôle et supporté par le fournisseur. Pour la

vérification du produit avec ces laboratoires agréés, Counterpart effectuera un double prélèvement, un à Nouakchott et un autre à Tidjikja. Un échantillon sera prélevé et analysé avant et après réception afin de confirmer la qualité du niébé pour la consommation humaine. Un certificat attestant de la salubrité du produit sera délivré avant la livraison

### Les conditions générales :

4.1	Nature denrée	Niébé « noir et blanc »
4.2	Quantité totale et termes de livraison	<b>47,21</b> Tonnes. Les termes de livraison se feront de façon séquentielle tous les trois mois.
4.3	Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne qualité</li> <li>- Sain et propre à la consommation humaine</li> <li>- Bien conditionné</li> <li>- Bien sélectionné et trié</li> <li>- Variété noire et blanche</li> </ul>
4.4	Contrôle qualité	Deux échantillons seront prélevés auprès du fournisseur retenu avant livraison et après réception par INRSP et son acceptation dépendra de ces résultats (aflatoxine comme paramètre doit être intégré dans les analyses cette fois ci)

### Lot 5. Millet/ Petit mil moulu

L'achat de ce produit passe par plusieurs étapes avant la consommation humaine (achat de Matières premières, transformation, transport, livraison, stockage, distribution). Toutes ces étapes de la chaîne d'approvisionnement suscitent des conditions et des responsabilités, notamment le contrat que Counterpart définira et qui va le lier avec le fournisseur retenu, ainsi que toutes les activités connexes susceptibles de rendre le produit propre à la consommation humaine.

### Exigences générales

#### a. Caractéristiques de qualité

Le produit doit répondre aux exigences suivantes en matière de caractéristiques de qualité :

- Le produit doit être sûr et adapté à la consommation humaine.
- Il doit être exempt de saveur et d'odeur anormale, ainsi que d'insectes vivants.
- Il doit être exempt d'impureté (impuretés d'origine animale, y compris les insectes morts) en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine.
- Le produit doit être stocké dans des conditions sèches, ventilées et hygiéniques. Seuls les insecticides autorisés (par exemple, la phosphine) peuvent être utilisés pour la fumigation
- Fournisseur retenu pour chaque denrée doit nous présenter son HACCP obligatoire

#### b. Les graines toxiques ou nuisibles

Le petit mil moulu doit être exempt de graines toxiques ou nuisibles susceptibles d'être une menace pour la santé humaine.

### c. Les contaminants

Par rapport à cet aspect nous mettons en évidences : les métaux lourds, les résidus des pesticides, les mycotoxines, l'aflatoxine etc.

#### Les conditions générales :

5.1	Nature denrée	Petit mil moulu « Souna »
5.2	Quantité totale et termes de livraison	<b>59,43</b> Tonnes. Les termes de livraison se feront de façon séquentielles tous les trois mois
5.3	Spécifications	- Bonne qualité - Sain et propre à la consommation humaine - Bien conditionné
5.4	Contrôle qualité	Deux échantillons seront prélevés auprès du fournisseur retenu avant livraison et après réception par INRSP et son acceptance dépendra de ces résultats (aflatoxine comme paramètre doit être intégré dans les analyses cette fois ci)

Comme discuté précédemment pour certains produits, le conditionnement et la livraison de ce\` articles nécessitent des normes spécifiques en matière d'emballage et de stockage. Ces exigences seront formalisées dans un contrat, et le fournisseur retenu devra se conformer aux conditions édictées par Counterpart International pour ces produits.

#### Contrôle qualité chez le fournisseur et vérification chez Counterpart

Le contrôle qualité de la farine du petit mil sera effectué avant la livraison par le fournisseur, en collaboration avec un laboratoire agréé par l'État, constituant ainsi l'autocontrôle et soutenu par le fournisseur. En ce qui concerne la vérification du produit avec ces laboratoires agréés, Counterpart

procédera à un double prélèvement, un à Nouakchott et un autre à Tidjikja. Un échantillon sera prélevé et analysé avant et après réception pour confirmer la qualité de la farine du petit mil pour la consommation humaine.

#### **4. PARTICIPATION**

Le présent appel d'offres est ouvert à tous les fournisseurs qualifiés et légalement installés en Mauritanie et spécialisés dans le domaine de fourniture des vivres.

##### **4.1. PORTEE DE LA COMMANDE DES VIVRES POUR LES 86 ECOLES DU PROJET AU TAGANT**

Tous les vivres seront soumis à un contrôle préalable et postérieur à la livraison, approuvés par un laboratoire agréé par Counterpart.

- i. Le fournisseur assurera la prise en charge des coûts liés aux différentes opérations d'autocontrôle auprès des laboratoires agréés, de la manutention et de la livraison au magasin de Counterpart à Tidjikja.
- ii. En collaboration avec le LRP Technical Lead et un consultant expert en analyse phytosanitaire et conformité, tous les aspects techniques du ou des produits à livrer seront établis. Chaque produit doit disposer d'une fiche technique répertoriant toutes les informations pertinentes, telles que le lieu de fabrication, l'usine de transformation, la date de fabrication, la référence du certificat sanitaire, la date de péremption, les conditions de stockage, et toute autre information cruciale que le consommateur, les intermédiaires et Counterpart International doivent connaître.
- iii. Les fournisseurs retenus doivent également disposer d'un plan de projet HACCP obligatoire pour les denrées fournies à Counterpart International.

#### **5. QUALIFICATIONS REQUISES / SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

Les fournisseurs désirant soumissionner à cet Appel d'Offres doivent présenter une offre écrite suivants critères ci-après :

- Preuve d'éligibilité à mener des activités professionnelles et légales en Mauritanie.
- Expérience dans le domaine fourniture des vivres et le transport des vivres prouvée par une attestation de service rendu signée et cachetée.
- Informations sur les qualifications du fournisseur et de sa capacité à remplir les spécifications techniques, y compris les capacités de son entreprise.
- Informations sur les performances précédentes : inclure des contacts récents et pertinents pour des services identiques ou similaires et d'autres références (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail)
- Se conformer aux spécifications techniques susmentionnées :
- L'offre financière en HTVA
- Toute offre qui ne satisfait pas aux critères susmentionnés ne sera pas acceptée.

## 6. PÉRIODE DE SOUMISSION PRÉVUE

La période de soumission prévue pour la soumission est de **28jours** à compter de la date où est ouverte l'annonce jusqu'au jour et l'heure de clôture des soumissions. La validité de l'offre est de 90jour à partir de la date d'émission.

## 7. COMPOSITION DES DOSSIERS DE SOUMISSION

En réponse à cette demande d'offres,

Les dossiers de soumission comprennent :

- La fiche de soumission (y compris l'offre financière du ou des produits alimentaires) dûment signée et par connaissance en HTVA et en MRU. Elle doit inclure toutes les activités connexes en lien avec l'opération de livraison et du déchargement dans l'entrepôts central de Counterpart au Tagant.
- Un registre du commerce et NIF
- Un quitus fiscal et quitus social de la CNSS en cours de validité ;
- Des attestations de contrôle qualité délivrées par une agence ou institut renommé dans la santé publique.
- Des attestations de service bien rendu dans la fourniture des vivres durant ces trois dernières années.
- Fournir au moins 03 références attestant de l'expérience du soumissionnaire dans le domaine fourniture des vivres indiqués avec nom, Téléphone et contacts des personnes ;
- Un calendrier indiquant le délai de livraison ;
- Une note et échantillon indiquant la capacité du fournisseur sur le ou les produits retenus à livrer avec toutes preuves ou évidence en appui qui peuvent donner poids au choix du fournisseur.

**NB :** Aucune cotation partielle ne sera acceptée et tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences ci-dessus pour que son offre soit acceptée.

## 8. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition sur le ou les produit/s alimentaire/s suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants.

Les offres doivent être évaluées pour déterminer le prix le plus compétitif et l'offre la plus techniquement acceptable. L'évaluation des offres sera menée et notée comme suit :

### A. Examen Préliminaire.

Les critères d'éligibilité ci-après seront examinés sur une base d'acceptation/d'élimination pour la conformité :

- Le soumissionnaire est éligible au sens de l'article 2 (participation)

- L'exhaustivité de l'offre. Tous les documents requis ont été fournis et sont conformes

## B. Qualifications du soumissionnaire et la conformité technique des vivres.

Les critères techniques et les qualifications des soumissionnaires seront examinés sur une base d'acceptation/d'échec pour la conformité :

- Les soumissionnaires doivent détenir les preuves d'éligibilité pour la fourniture des vivres
- Les produits alimentaires à livrer doivent être de qualité et certifiés par une agence agréée en la santé publique.
- Les services proposés dans le devis sont conformes aux exigences de la section 6

## C. Evaluation Financière.

Les offres qui sont jugées techniquement acceptables feront l'objet d'une évaluation basée sur les critères susmentionnés dans le tableau qui suit avec des scores.

<b>Critères</b>	<b>Scores</b>
La performance passée du soumissionnaire avec une expérience et capacité dans le domaine de fourniture des vivres locaux ou régionaux	20
Dossier technique pour chaque type de vivres	20
Délai de Livraison	10
Références de certificats délivrés après contrôle et analyse par une autorité reconnue en Mauritanie attestant de la qualité des vivres	15
Offre Financière en HTVA et en MRU	35
<b>Total</b>	<b>100</b>

***NB : Le prix des denrées va inclure toutes charges connexes et hors taxe et en MRU.***

À tout moment pendant le processus d'évaluation, Counterpart peut demander des éclaircissements ou des informations supplémentaires par écrit auprès des soumissionnaires. Counterpart peut utiliser ces informations dans l'interprétation et l'évaluation des offres, mais les réponses du soumissionnaire ne devront contenir aucun changement concernant la substance, y compris la partie technique et financière de leur cotation.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ces lots de marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires locaux et ou régionaux répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet Food For Education.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant la fourniture des vivres.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation du concernés en question.

## 9. INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES OFFRES

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau spécifié dans cette demande au plus tard le **22 janvier 2024 à 11 hr** exacte tel que spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- A. Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- B. Informations sur les qualifications du soumissionnaire et de sa capacité à remplir les spécifications techniques, y compris les capacités de l'entreprise ;
- C. Preuve d'éligibilité à mener des activités professionnelles et légales en Mauritanie
- D. Informations sur les performances précédentes : inclure des contacts récents et pertinents pour des services identiques ou similaires et d'autres références (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail)
- E. Offre Financière en HTVA
- F. Comment faire les plis (enveloppe) l'offre sera composée de trois enveloppes :
  - Une enveloppe A3 ou le soumissionnaire mentionne le **titre et référence de l'appel d'offre et le lot du produit alimentaire que vous voulez soumissionner**
  - Une enveloppe A4 Contenant l'offre technique
  - Une enveloppe A4 contenant l'offre financière

Il est envisagé qu'un contrat d'achat à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive pour les lots des produits alimentaires. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées aux bureaux de Counterpart sous plis fermé au plus tard le 22 janvier 2024 avant la clôture à GMT. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-six (90) jours civils après soumission de l'offre.

## 10. DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 11. QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cette demande de offres peuvent être soumises au plus tard le 3 janvier, 2024 par courriel à [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org). Les questions doivent être soumises uniquement par écrit.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront partagées à tous les soumissionnaires à titre d'amendement à la demande de offres.

Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente.

Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle autorisée risquera une disqualification de son offre. Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'offres.

## **12. NOTIFICATION DE SÉLECTION**

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

## **13. NATURE DU CONTRAT**

Un contrat est à Prix Fixe en conformité avec l'offre retenue sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu et la livraison de la commande dépendra d'une communication que CI adressera au fournisseur et de notre plan de stockage du magasin central de Tagant.

Le calendrier de paiement pour chaque livraison est comme suite qui suivant :

- a- Le paiement se fera après réception des vivres confirmés dans un procès-verbal par l'équipe de CI au Tagant.
- b- La facture définitive sera établie en fonction de la quantité commandée.

Tous les paiements seront effectués en MRU, par virement à l'ordre du fournisseur qui sera payé dans deux (2) semaines après réception des preuves de livraison totale de la commande un rapport sera établi en ce sens par l'équipe CI terrain et plus particulièrement par le Chargé des vivres.

## **14. RESERVES**

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres. Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes sont de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel où
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern-Dole.
- Counterpart se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel d'offre, ou d'attribuer le marché à un ou plusieurs adjudicataires. Il se réserve également le droit de vérifier les stocks auprès des fournisseurs éventuels sans que cela ne représente un engagement de sa part. peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment. Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

## **15. Acceptation de la politique de confidentialité et des terme et conditions**

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu accepte toutes les conditions de la politique de confidentialité de Counterpart ( aux <https://www.counterpart.org/terms> and conditions/ ), et donne à Counterpart t International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des Etats-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant [privacy@counterpart.org](mailto:privacy@counterpart.org) . Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

## **16. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues**

Counterpart International peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après sa remise à Counterpart, à condition que la demande de retrait, de modification ou de correction, ainsi que tous les détails de ces changements, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ni d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

### **Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background :**

Section 889 du NDAA (the National Défense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

## **17. Liste de vérification de l'offre**

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande de offres :

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section

19 pour le modèle)

- Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts
- Copie du registre de commerce et le NIF (voir la section 7 pour plus de détails)

## **18. Spécifications et exigences techniques**

Les soumissionnaires sont priés de soumettre une offre technique décrivant tout le processus ainsi que les méthodes à appliquer pour mener la fourniture des vivres et proposer une offre financière aux différents lots de cet appel d'offre.

## **19. Lettre d'accompagnement d'offre**

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International Mauritanie  
254 Tevrag Zeina, Nouakchott, Mauritanie  
Référence : Sélection fournisseurs pour l'achat des vivres au Tagant

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour vous fournir lequel et/ou les lots de vivres décrits dans la demande de offres mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de offres mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet « Bridging the future »
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande de offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, Communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives Sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, Certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :